

PROGRAMMES ACES DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES, SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

ACES est un programme conçu pour dispenser une éducation rigoureuse aux élèves éligibles présentant des déficiences intellectuelles ou des handicaps multiples et participant aux Examens alternatifs de l'État de New York (New York State Alternate Assessment - NYSAA). Les programmes ACES sont proposés pour les grades allant du Kindergarten au 12^e grade dans les écoles des districts 1-32.

Le programme ACES promeut et développe les pratiques inclusives en proposant de véritables possibilités pour l'inclusion de tous les élèves et en leur garantissant l'accès aux programmes traditionnels avec leurs camarades en éducation générale tout au long de la journée scolaire. Les leaders scolaires reconnaissent que les élèves étudient mieux quand ils se sentent bien accueillis comme des membres à part entière de la communauté scolaire. Les écoles proposant le programme ACES adaptent leurs dispositifs d'appuis en adoptant des programmes scolaires approuvés, inspirés par la recherche et basés sur le recueil de données probantes. Elles proposent une instruction spécialement conçue, des évaluations adaptées et une gamme de ressources pour utiliser tous les points d'accès et maximiser les résultats des élèves. Les élèves admissibles présentent souvent les caractéristiques suivantes :

PROFIL DES ÉLÈVES DU PROGRAMME ACES

- **Classification** : Les élèves doivent répondre aux critères des catégories de classification d'éducation spécialisée des déficiences intellectuelles (Intellectual Disability - ID) ou des handicaps multiples (Multiple Disabilities - MD). Ils doivent également être admissibles à l'évaluation alternative, notamment aux Examens alternatifs de l'État de New York (NYSAA).
- **Stade cognitif/degré d'intelligence** : Les élèves présentent un handicap mental léger à modéré.
- **Performance** : Les capacités et compétences scolaires sont très en dessous de ceux requis pour le niveau du grade. Les élèves peuvent avoir besoin d'appuis supplémentaires dans les activités menées individuellement ou en groupe. Des appareils de technologie d'assistance peuvent être utilisés comme forme d'appui pour l'apprentissage et l'interaction.
- **Comportement** : Les élèves peuvent manifester des troubles de comportement légers à modérés, sans qu'ils soient agressifs ou qu'ils s'infligent eux-mêmes des blessures. Les troubles de comportement peuvent contrecarrer les possibilités d'apprentissage et du développement des qualités relationnelles.
- **Capacités d'adaptation** : Les capacités de l'élève à assumer des habiletés fondamentales, comme soigner sa présentation, s'habiller, manger, se protéger et avoir des interactions sociales, dits comportements adaptatifs seront bien en dessous de celles qu'on attend des élèves de son âge. Pour évaluer l'autonomie et les aptitudes de base pour vivre au quotidien, l'équipe IEP de l'élève fait un test de comportement adaptatif. Les élèves ayant obtenu des scores au bas de l'échelle de comportement adaptatif sont souvent considérés pour le programme ACES.
- **Compétences de la vie quotidienne** : Les programmes ACES utilisent les ressources de l'école et celles des communautés locales pour renforcer les aptitudes de base pour vivre au quotidien telles que tisser des liens avec les pairs et les adultes, faire des courses, apprendre à utiliser les services d'une banque, etc.
- **Aptitudes à l'emploi** : Les élèves vont développer des compétences qui les prépareront aux présentes et futures possibilités de carrières dans un marché de l'emploi en évolution. Il s'agit de développer une éthique de travail solide, une attitude positive en ce qui concerne la gestion du temps, la communication efficace et la capacité de se défendre grâce à un apprentissage pratique en milieu professionnel.

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME ACES

- **Structure des classes :** Les élèves du programme ACES fréquentent des écoles des districts 1-32 dans des classes plus petites. Le nombre des élèves dans les classes spécialisées du programme ACES augmente avec la transition de ceux-ci de l'école primaire vers le collège puis le lycée. Pour les niveaux allant du Kindergarten au huitième grade, la majorité des programmes ACES affectent un maximum de 12 élèves à une classe spécialisée, un enseignant d'éducation spécialisée et un assistant (12:1+1). Au lycée (grades 9-12), les programmes ACES ont un maximum de 15 élèves et un enseignant d'éducation spécialisée (15:1). Le programme met l'accent sur les opportunités d'inclusion pour permettre aux élèves de se joindre à la communauté scolaire et de s'impliquer avec leurs pairs qui n'ont pas d'IEP.
- **Le personnel :** Les enseignants et le personnel d'appui sont formés aux stratégies pédagogiques d'enseignement spécialisé, ainsi qu'aux évaluations qui aident les élèves dans leur apprentissage et l'application des compétences professionnelles et essentielles/de la vie autonome chez soi, à l'école et au sein de la communauté.
- **Programme scolaire et instruction :** Les classes du programme ACES suivent les Normes d'apprentissage de l'État de New York, avec des adaptations aux méthodes pédagogiques et de prestation de l'instruction selon les besoins. Les principes du Design universel pour apprendre (Universal Design for Learning - UDL) et d'acquisition des compétences essentielles font partie du programme.

PROCÉDURE DE DEMANDE D'ADMISSION AU PROGRAMME ACES

Voici les démarches à suivre pour déterminer si votre enfant est admissible :

1. **Demande d'admission :** Si vous pensez que le programme ACES peut convenir à votre enfant, collaborez avec l'équipe IEP de votre enfant pour remplir et déposer une demande d'admission à tout moment de l'année scolaire. Toutes les évaluations doivent être effectuées dans les trois ans précédant la date de la soumission de la demande d'admission pour que le processus des admissions puisse suivre son cours. Il se peut que des évaluations plus récentes soient exigées par l'équipe centrale du programme ACES.
 - Les familles et les écoles peuvent contacter l'équipe centrale du programme ACES à tout moment de l'année afin de déposer une demande d'admission ou pour poser des questions en envoyant un e-mail à ACESprograms@schools.nyc.gov.
 - Pour les enfants entrant au Kindergarten en septembre, les familles ou les écoles doivent contacter l'équipe centrale du programme ACES le plus tôt possible.
2. **Accusé de réception par l'équipe centrale du programme ACES :** Si vous envoyez un e-mail à l'équipe centrale du programme ACES, vous recevrez un e-mail pour confirmer que votre demande d'admission a bien été reçue. Si vous envoyez une demande par fax ou par courrier postal à l'équipe centrale du programme ACES, vous recevrez une lettre de confirmation.
 - Si vous soumettez une demande d'admission pour votre enfant, sans en informer son équipe IEP, l'équipe centrale du programme ACES notifiera l'équipe IEP que vous vous intéressez au programme ACES.
 - Si l'équipe IEP de votre enfant dépose une demande d'admission en son nom, vous recevrez également une notification pour vous faire savoir que l'équipe centrale du programme ACES a reçu la demande d'admission. Veuillez vérifier que l'équipe IEP a votre adresse e-mail.
3. **Étude initiale d'admissibilité au programme ACES :** L'équipe centrale du programme ACES étudie le dossier d'éducation spécialisée de chaque élève afin de déterminer si les évaluations sont à jour et si elles donnent

suffisamment d'informations sur ses capacités cognitives et ses aptitudes scolaires, ses qualités relationnelles, ses compétences langagières, son comportement et ses capacités d'adaptation. En plus, le dossier est examiné pour vérifier si l'élève remplit bien les conditions requises pour les types de handicaps classés dans les catégories ID ou MD dans le cadre de l'encadrement scolaire pour handicapés.

- **Mise à jour des évaluations** - Si des tests plus récents ou supplémentaires s'avèrent nécessaires, l'équipe IEP de votre enfant recevra une demande pour les effectuer. Vous recevrez une lettre de la part du DOE demandant votre autorisation pour effectuer des tests supplémentaires.
 - **Informations supplémentaires** - Les familles peuvent également fournir des documents supplémentaires d'évaluation pour être examinés par l'équipe centrale du programme ACES. Toute évaluation transmise à l'équipe centrale du programme ACES sera incluse dans le dossier d'éducation spécialisée de votre enfant.
- 4. Détermination d'admissibilité** : En fonction des informations tirées des évaluations, observations et toute autre information fournie par les enseignants, les prestataires de services et l'équipe IEP de l'élève, dont le(s) parent(s) de l'élève fait/ont partie, l'équipe centrale du programme ACES, déterminera si l'élève est admissible au programme ACES.
 - 5. Affectation à l'école** : Si votre enfant est admissible pour un programme ACES, vous recevrez une Notification préalable écrite (Prior Written Notice - PWN) et un Courrier notifiant l'adresse de l'école (School Location Letter - SLL) indiquant une école où le programme ACES a une place disponible. Le programme ACES peut être proposé dans une école autre que l'école locale de votre district. Si l'école n'est pas près de votre domicile, votre enfant peut bénéficier des services de transport pour y aller.
 - 6. Visites et admission** : Le Courrier notifiant l'adresse de l'école (SLL) indiquera le nom de la personne à contacter et l'adresse de l'école. Veuillez appeler l'école pour obtenir un rendez-vous pour la visiter. Après votre visite à l'école, contactez l'équipe IEP pour l'informer si vous acceptez ou refusez l'offre de place.
 - 7. S'inscrire dans la nouvelle école** : Après avoir accepté l'offre de place dans le programme ACES, veuillez apporter le Courrier notifiant l'adresse de l'école ainsi qu'une copie du certificat de naissance de l'enfant et deux justificatifs d'adresse pour votre domicile afin d'inscrire l'enfant dans la nouvelle école. La procédure d'inscription pour les lycéens se déroule en coordination entre l'équipe centrale du programme ACES et le Centre d'accueil pour les familles.